# FICHE DE DIAGNOSTIC : zone à enjeux « Forêt de l'Illwald » - 67

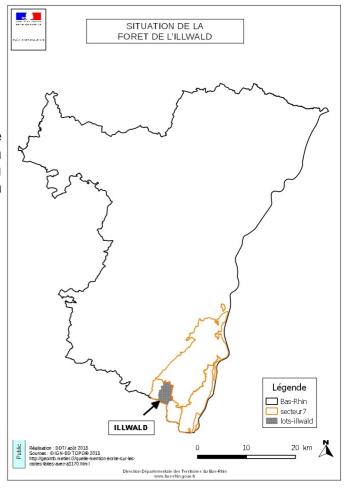
### Validée le 28 janvier 2019 par les acteurs de la zone à enjeux régionale

<u>Objectifs de la fiche</u>: cette fiche doit permettre de partager un diagnostic de la zone à enjeux entre forestiers et chasseurs. Cette fiche devra être actualisée pour permettre au comité paritaire forêt-gibier de réaliser un bilan annuel par zone.

- Unité cynégétique concernée : Secteur 7-1
- <u>Massif interdépartemental</u> avec le Haut-Rhin La partie du Haut-Rhin est une zone à surveiller.
- → Commune concernée : Sélestat
  - Éléments géographiques (Source : mairie de Sélestat)

La forêt communale de Sélestat Plaine est composée de la **forêt de l'Illwald** au sens strict (1406 ha), de la forêt « Bornert-Allmend » (73 ha) ainsi que de la forêt du Giessen (38 ha). Elle comprend quatre lots de chasse. La forêt de l'Illwald est incluse dans les lots n°1, n°2 et n°4.

	Lots de chasse n°1, n°2 et n°4 (en ha)
Surface forestière :	1494
dont surface FD :	0
dont surface FC :	1493
dont surface privée :	1
Surface agricole	981
Surface totale :	2475
dont surface chassable :	2348 (dont 124 ha en chasse réservée)
dont surface de réserves (non chassable) :	127



#### Caractéristiques physiques de la zone :

La forêt de l'Illwald est une forêt alluviale de plaine comprise dans la zone d'inondation de l'Ill, avec un relief peu marqué ainsi que des talus et des chenaux discrets. L'altitude moyenne y est d'environ 170 m. Enfin, la déclivité nord/sud est d'environ 4,5 m et celle ouest/est d'environ 1,9 m.

#### Fréquentation du public :

La forêt de l'Illwald est une forêt péri-urbaine très fréquentée (promeneurs, VTT, photographes,...)

#### Synthèse:

La forêt de l'Illwald est multifonctionnelle. En effet, c'est une forêt très productive, comprise dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Ried de Sélestat et prisée des usagers. Elle constitue également un milieu accueillant pour les cervidés puisqu'elle est en contact de lisière avec un espace prairial important (plusieurs centaines d'hectares essentiellement en lisières ouest et sud). Elle comprend 13,9 ha de prairies cynégétiques intraforestières mises en place avant 1990.

## 2. Eléments sylvicoles (Source : ONF)

Les données suivantes concernent la forêt communale de Sélestat Plaine dans son ensemble (1517 ha) qui fait l'objet d'un aménagement forestier pour la période 2014-2033. Les lots de chasse n°1, n°2 et n°4, ayant respectivement une surface boisée de 950 ha, 460 ha et 84 ha représentent 98 % de la forêt communale.

## Essences forestières présentes, structure du peuplement et type de régénération :

	Forêt	Structure du	ı peuplement	Type de régér	nération
En % de la surface boisée	Communale	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Régé. naturelle/ Semis	Plantation
Frêne commun	35%	30 %	70 %	30 %	70 %
Chêne pédonculé	26%	70 %	30 %	0 %	100 %
Aulne glutineux	14%	10 %	90 %	90 %	10 %
Autres	25%	10 %	90 %	30 %	70 %

### Objectifs de gestion sylvicole :

	Liste/ % au DGD	Type de régénération souhaitée	Densité présence min. à l'installation (cas plantation)	Densité présence min. souhaitée à 5 ans
Cananaa ahiaatifa	Chêne pédonculé	Plantation	1600	1400
Essences objectifs	Aulne glutineux	Plantation	1100	800
Essences	Érable champêtre	Naturelle	>1600	>1400
accompagnatrices	Autres	Plantation	>1600	>1400

• Clôtures : 76,31 ha de régénérations clôturées avec du grillage au 24 juin 2018

#### • <u>Dégâts observés et caractérisation de la régénération (hors clôture)</u>:

Type de dégâts	Essences	J - 1 - 1 - 3 - 1 - 7 - 1 - 7 - 1 - 7 - 1		Evolution sur les	Espèces à	
concernées		Nord D424	Sud D424	dernières années	l'origine	
	Frêne commun	30 %	95 %	stable		
	Chêne pédonculé	30 %	95 %	stable	Daim et	
Abroutissement	Érable champêtre	10 %	20 %	amélioration	chevreuil	
	Autres	30 %	95 %	stable		
Écorçage	Idem abroutissement					
Frottis		Idem abroutissement				

Voir Annexe 1 : Carte des difficultés à régénérer les peuplements en raison de l'abroutissement – Secteur 7 (Source ONF – 2014)

• Surface de régénération en échec : 1000 ha, soit 59 % de la surface en régénération

• Retard de croissance (qualitatif) : non évalué

## • <u>Diagnostic économique</u>:

▶ Bilan prévisionnel 2014/2033 (Source : Aménagement forestier de la forêt communale de Sélestat Plaine - 2014/2033)

		Prévisible (€/an)	Passé (€/an ; période 2008/12)
Recette brute bois – coûts d'exploitation + subventions		367 860 – 130 070 + 0 = <b>237 790</b>	315 700 – 98 440 + 0 = <b>217 260</b>
Dépenses	actions sylvicoles	<b>145 340</b> dont 59 900 de frais de protection des peuplements	83 540
	desserte	32 350	23 180
	TOTAL	177 690	106 720

➤ Bilan annuel 2017 (Source : Mairie de Sélestat)

Recettes brutes (€ hors TVA)	prévisions	réalisations	% réalisé	l
Bois façonnés	424 060	342 111		l prix de vente
Bois non façonnés (vendus sur pied /fonds de coupes)		50 346		moyen (€/m3
total recettes*	424 060	392 457	93%	40,54
Dépenses d'exploitation (€ hors TVA)				,
Abattage et façonnage en régie communale	49 990	37 016		l
Abattage et façonnage à l'entreprise	38 380	58 917		
Débardage et câblage	45 940	13 168		
Honoraires sur assistance technique	15 141	15 472		
Divers gestion de la main-d'œuvre (exp) **	2 500	3 330		coût unitair
Autres dépenses	2 500			(€/m3 façonn
total dépenses	154 451	127 903	83%	20,77
Solde d'exploitation	269 610	264 554		20,77

<sup>\*</sup> les escomptes éventuellement consentis pour paiement comptant ont été déduits des recettes de bois façonnés

## II - TRAVAUX PATRIMONIAUX (total investissement et fonctionnement)

(€ hors TVA)	prévisions	réalisations	% réalisé
Périmètre / parcellaire et divers	18 768	9 375	
Sylviculture	154 638	157 705	
Infrastructures	24 548	19 826	
Cynégétique - milieux remarquables			
Accueil du public	4 800	10 110	
Honoraires sur assistance technique	26 358	22 532	
Divers gestion de la main d'œuvre (NEXP)*	11 380	10 242	
Total général travaux	240 492	229 791	969
	4-4-14		

total par ha :

## Synthèse:

La forêt de l'Illwald est classée en zone à enjeux régionale en raison d'une grande difficulté à régénérer la forêt de façon naturelle. Or il ressort de l'entretien mené avec la mairie de Sélestat que cette forêt est particulièrement productive et représente une source importante de revenus pour la commune.

En 2014, la partie sud de la forêt était classée par l'ONF dans la catégorie « Aucun renouvellement possible et perte de l'état forestier dans les zones ouvertes » (zone noire - Annexe 1). Néanmoins, il ressort des entretiens menés avec la mairie de Sélestat et le gestionnaire forestier que depuis trois ou

<sup>\*\*</sup> correspond au total gestion main d'œuvre + cotisation CAAA + équipements de protection (cf. bilan final colonne EXP)

<sup>\*</sup> correspond au total gestion main d'œuvre + cotisation CAAA + équipements de protection (cf. bilan final colonne Non EXP)

quatre années une légère amélioration est observable dans cette zone. Actuellement, elle serait classée dans la catégorie « Gestion durable compromise » (zone rouge – Annexe 1). Au contraire, les difficultés liées aux daims sur la partie nord de la forêt s'accentuent, tout comme les dégâts de sangliers sur l'ensemble de la forêt.

De plus, il existe dans la forêt de l'Illwald des zones à couvert plus ou moins ouvertes où se développe une végétation haute et serrée (ortie...) qui est hostile au développement des semis naturels.

Enfin, depuis 2009, la forêt de l'Illwald souffre de l'arrivée de la chalarose. Cette maladie provient d'un champignon invasif d'origine asiatique transporté par le vent qui attaque les frênes. Le frêne perd alors tout d'abord ses feuilles puis, à un stade ultérieur, son pied peut être nécrosé, menaçant donc de provoquer la chute de l'arbre. Cette maladie entraîne de nombreuses conséquences négatives pour la production sylvicole (mort des arbres, obligation de les couper pour des raisons de sécurité,...).

# 3. Éléments cynégétiques

Comme énoncé précédemment, la forêt de l'Illwald comprend deux lots de chasse. Les lots n°1 (1205 ha) et n°4 (620 ha) sont loués par la Société civile de chasse de l'Illwald, dont le Président est M.RAESER, pour un loyer annuel respectif de 46 500 euros et 17 500 euros. Le lot n°2 (650 ha) est, quant à lui, loué par M.SPIEGEL pour un loyer annuel de 22 000 euros.

## Espèces et dynamique des populations :

Les espèces présentes et identifiées comme responsables des dégâts sont principalement le daim et le chevreuil ainsi que, dans une moindre mesure, le sanglier. La difficulté rencontrée est qu'actuellement il est impossible d'identifier avec certitude la part exacte de responsabilité entre le daim et le chevreuil pour certains dégâts. De plus, concernant le chevreuil, il n'existe pas de contrôle des réalisations.

Le noyau de la population de daims se situe dans la partie sud de la forêt (lot n°1). Les échanges de population entre les deux parties, nord et sud, augmentent. Il y a également des échanges avec la partie haut-rhinoise de la forêt. Le daim est une espèce historiquement présente dans cette forêt (depuis 1850) et constitue un véritable patrimoine culturel et social. Sa population a oscillé entre 476 individus en 1976 et 300 individus en 2018, en passant par un maximum à 561 individus en 2004.

Actuellement, l'objectif général quant aux demandes des minimums du plan de chasse est d'atteindre et de maintenir une population de daims à environ 300 individus sur la forêt de l'Illwald (noyau de la population) et aux alentours. Cet objectif a donc été atteint en 2018.

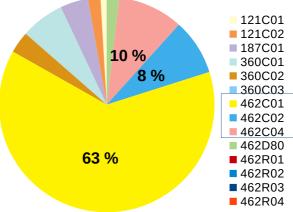
### • Mode d'établissement du plan de chasse :

Chaque locataire de chasse transmet une demande de plan de chasse, soit directement, soit par l'intermédiaire de la commune, à la DDT. Les demandes sont alors analysées par le groupe sectoriel. Ce groupe, dont la composition est paritaire (chasseurs/forestiers) est chargé de faire des propositions d'attribution tenant compte du résultat du comptage institutionnel, du comptage associatif et des orientations définies préalablement par la C.D.C.F.S.. Ces propositions sont par la suite présentées aux chasseurs et aux élus lors d'une réunion organisée par la DDT en Sous-Préfecture, puis examinées par la C.D.C.F.S. pour enfin être validées par le Préfet (DDT).

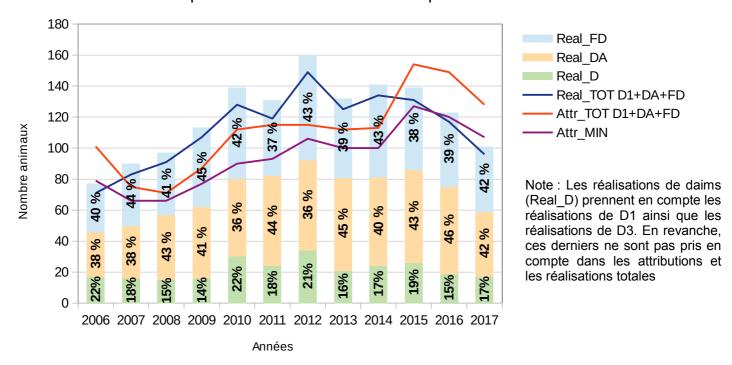
#### Plan de chasse : (Source : DDT 67)

Il ressort de ce graphique que dans la zone noyau du secteur 7 le lot 462C01, qui correspond au <u>lot n°1</u>, c'est-à-dire la partie sud de la forêt de l'Illwald, regroupe à lui seul 63% des attributions totales de daims en 2017, contre 8% pour le lot 462C02, correspondant au lot n°2, c'est-à-dire la partie nord et 10 % pour le lot 462C04, c'est-à-dire le lot n°4. La suite de la fiche de diagnostic se concentre donc exclusivement sur la <u>partie sud de la forêt de l'Illwald</u>.

Part des attributions totales daim par lot zone noyau du secteur 7 (année 2017)



### Evolution plan de chasse daim lot 462C01 période 2006/2017



Nous pouvons observer sur le graphique une baisse constante de la réalisation totale D1/DA/FD depuis 2014, cette dernière passant sous la barre des attributions minimales en 2016. Le locataire de chasse ne réalise donc plus son plan de chasse depuis cette année-là. La synthèse détaillée suivante du plan de chasse pour la campagne passée illustre cette observation.

Plan de chasse détaillé du lot 462C01 pour la campagne 2017/2018

	Doim	D1	Doing	Foon	Total
	Daim	D3	Daine	Faon	Total
Attributions minimales					107
Attributions maximales	28	7 21	54	53	135
Réalisations	17	5 12	42	42	101

• Bilan de la gestion réalisée sur les 5 dernières années pour l'espèce daim – Partie sud (lot n°1 - 2013/2017) :

Source : DDT 67

#### Quantitatif:

Prélèvement moyen (annuel) réalisé : 149 daims

Taux de réalisation moyen par rapport au minimum légal : 110 %

Variation des prélèvements réalisés :



#### Qualitatif :

À noter qu'il y a actuellement une chute importante de la population de D3 sur le secteur 7. Le groupe sectoriel s'est donc accordé pour proposer une baisse des attributions de D3 sur l'ensemble du secteur. Cependant, cette baisse n'a aucune incidence sur le plan de chasse car les D3 ne sont pas comptabilisés dans le minimum légal à réaliser.

	Faon	Daine	Daim (D1 + D3)
Prélèvements réalisés en % de la réalisation totale	40 %	43 %	17 %

#### Diagnostic sur la pratique de la chasse (Daim) :

Mode de chasse pratiqué	oui / non	Proportion des réalisations par mode de chasse	Période de chasse réglementaire	Période de chasse liée aux traditions (chasse pratiquée dès le début de la saison, plutôt en fin de saison)
Approche	OUI	20 %		Début de saison
Affût	OUI	30 %	1er août au 1er février	Début de saison
Battue	OUI	50 %		Novembre à janvier

## • Évaluation de la pression cynégétique :

Pour la campagne 2018/2019, la Société civile de chasse de l'Illwald a prévu d'organiser 14 battues du 3 novembre 2018 au 27 janvier 2019 pour le lot n°1, ce qui est adapté à la surface du lot au niveau des battues.

#### Mesures mises en œuvre par UGC :

Les constats de tirs du daim sont effectués par un agent assermenté en charge de la police de la chasse. L'animal est présenté, au plus tard 48 heures après le tir, entier dans la peau. L'agent constatant procède alors à une entaille dans les deux oreilles.

#### Transmission des informations cynégétiques entre les acteurs :

	Espèce	Source	Délai de transmission	Structure qui reçoit l'information	Outils utilisés pour la transmission	Fréquence d'analyse
Duálàssanaant	Daim	Réglementaire	Immédiat			2 fois/an
Prélèvement (en F.	Chevreuil	Déclaratif	Fin de	DDT	Mail	-
communale)	Sanglier	Déclaratif	campagne			trimestrielle

<sup>(1)</sup> En 2018, les lots de la forêt de l'Illwald ont été classés en secteur à fort taux de dégâts de sangliers. Des mesures spécifiques ont donc été imposées aux locataires de chasse par un arrêté préfectoral du 30 juillet 2018

#### Présence de grands prédateurs : Non

<u>Autre</u>: (Source: GS7)

Pour la campagne 2017/2018, il y a eu 2 daims de 3e et 4e tête morts par collisions sur la D 424.

### Diagnostic économique de la chasse :

L'aménagement forestier de la forêt communale de Sélestat Plaine (lots n°1 à n°4) dresse en 2015 le bilan économique suivant de la chasse :

« Les revenus annuels liés à la chasse sont de l'ordre de 57 000€ (loyer rapporté au pro rata de la surface de la forêt) auxquels on peut rajouter les 8 500€ de [prise en charge par le locataire] pour les protections, soit un total de 65 500€.

On peut mettre en parallèle les dépenses directement liées à la surdensité de cervidés, le coût annuel de protection des renouvellements des peuplements (pose et entretien des clôtures, dépose des

clôtures) estimé en moyenne à 60 000€ pour la période à venir, auquel on peut rajouter la nécessité d'effectuer les renouvellements par voie de plantation : surcoût qui peut être estimé à 20 000€/an, en considérant qu'environ la moitié des surfaces à renouveler pourrait l'être par voie de régénération naturelle.

Soit un bilan annuel négatif de – 14 500€/an. Il ne s'agit que des coûts directs qui ne prennent pas en compte le coût de la perte de biodiversité du milieu, des comptages nécessaires pour établir les plans de chasse... ».

## Synthèse:

Depuis quelques années, le locataire de chasse du lot n°1 ne réalise donc plus les minima de son plan de chasse. Sur ce point, il ressort des entretiens menés avec les acteurs que les intempéries (inondations répétées durant la saison de chasse et zones forestières hors d'accès), la fréquentation de la forêt, la présence de la chalarose (ouverture de la forêt et repérage plus facile par les animaux, risques d'accidents) et la baisse de la population posent de plus en plus de difficultés au locataire de chasse pour réaliser son plan de chasse.

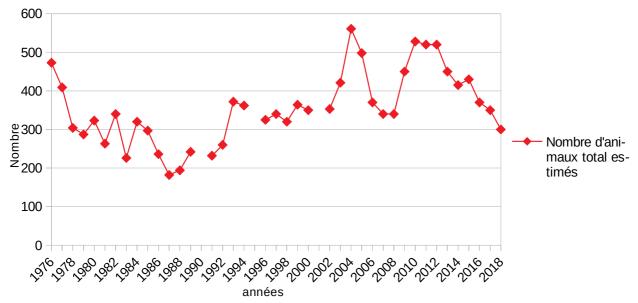
## 4. Outils de pilotage existant (Source : GS7)

Un comptage institutionnel est mis en place sur le secteur depuis 1976. Il s'effectue sur l'ensemble d'une zone dite « noyau » qui s'étend sur le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, mais dont la majorité de la population se situe dans la forêt de l'Illwald et plus particulièrement dans le lot n°1. Y participent principalement les gestionnaires forestiers, des chasseurs, des élus et l'association GERRIS (Groupe d'Étude Ried Illwald et Région de Sélestat), qui mène son propre comptage en parallèle. Le résultat du comptage institutionnel est comparé au résultat du comptage de l'association GERRIS (comptage qui ne génère aucun coût pour la commune), puis une synthèse collégiale est effectuée. Le protocole de comptage est inchangé depuis sa mise en place.

Résultats du comptage 2018 (avant naissances) :

	Palettes	Perches - Daguets	Femelles, Faons, Daguets, NI	TOTAUX
Comptage institutionnel	22	10	197	229
soir				
Comptage institutionnel matin	29	15	256	300
Comptage GERRIS	53	3	230	300 retenu (fourchette 260 à 330)
Totaux retenus	29	15	256	300

Evolution du noyau de la population de daims - Forêt de l'Illwald et alentours (1976/2017)



#### Synthèse:

En 2018, la population de daims, dont le noyau se situe dans la forêt de l'Illwald, est estimée à 300 individus (avant naissances). La population continue globalement de baisser depuis 2012. L'objectif fixé par tous les acteurs (ville de Sélestat, gestionnaire forestier et locataires de chasse) est atteint. Le nouvel objectif est donc de maintenir la population à ce seuil de 300 individus environ.

## 5. Bilan économique global

Bilan prévisionnel 2014/2033 (Source : Aménagement forestier de la forêt communale de Sélestat Plaine - 2014/2033)

BILAN GLOBAL RECETTES - DEPENSES	prévisible	conditionnel	passé	
Bilan annuel global € / an	87 730	0	148 550	
- sur surf. retenue pour la gestion (€ / ha / an)	56	0	96	
- sur surface en sylviculture (€ / ha / an)	61	0	104	

Note: Passé = période 2008/2012

Ce bilan global comprend 305 230 euros de recettes, dont 65 500 euros pour la chasse, et 217 500 euros de dépenses, dont 80 000 euros environ liés à la surdensité du gibier. Le bilan détaillé est disponible en annexe 2.

Bilan annuel 2017 (Source : Mairie de Sélestat)

RECETTES		DEPENSES	EXP**	Non EXP	Total
Recettes bois	392 457	Travaux	109 101	197 017	306 118
Loc. chasse*/pêche	57 749	Honoraires ONF	15 472	22 532	38 004
Subventions		Gestion main-d'œuvre	2 354	7 239	9 593
Menus-produits		Cotisation CAAA	652	2 004	2 656
Concessions	562	Equipements de protection	325	999	1 324
Divers		Frais de garderie (HT)			34 482
		Divers		-	37 702
Total général	451 826		392 176		
total par hectare :	291			Total général otal par hectare :	253

<sup>\*</sup> sur surfaces bénéficiant du régime forestier

SOLDE: 59 650 € soit: 38 € / ha

<sup>\*\*</sup> déduits des recettes dans le calcul des frais de garderie

## 6. Synthèse des entretiens avec les acteurs

Tout, d'abord, il ressort des entretiens menés avec la mairie de Sélestat, le gestionnaire forestier et le locataire de chasse, que les rencontres et les échanges entre les différents acteurs sont fréquents. Il existe une bonne coordination et une bonne communication entre eux, ce qui permet une gestion efficace de la forêt. Cette gestion comporte de nombreux enjeux en raisons principalement de la présence de la RNR et donc d'une biodiversité à protéger (le merisier à grappe par exemple), de la productivité naturelle importante de la forêt et de son rôle social et touristique.

Le cœur de la problématique de l'équilibre forêt-gibier sur la forêt de l'Illwald concerne la partie sud et le daim. Néanmoins, la situation est en train de s'homogénéiser entre le nord et le sud. De plus, les questions du chevreuil et du sanglier prennent de plus en plus de place et ne sont pas à négliger pour l'avenir.

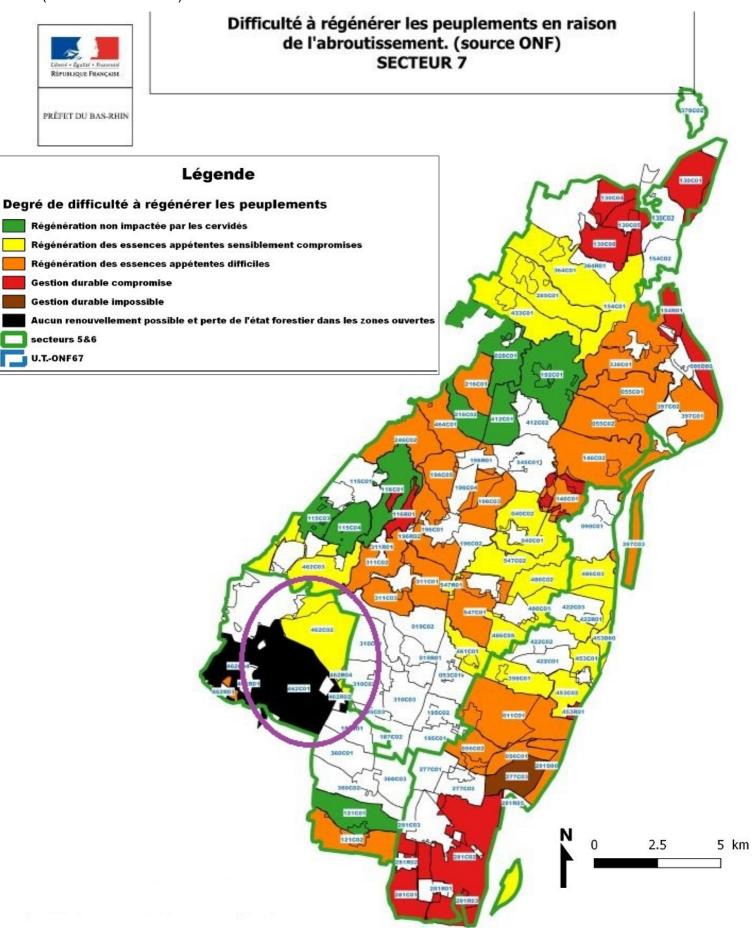
Enfin, l'arrivée de la chalarose a fortement impacté la production sylvicole et bouleversé la gestion de la forêt. En effet, elle a accentué la nécessité de baisser la population de daims.

#### SYNTHESE DE LA FICHE DE DIAGNOSTIC

Il ressort du bilan général des entretiens menés et du diagnostic réalisé que tous les acteurs sont conscients du déséquilibre forêt-gibier important existant actuellement sur la forêt. Des actions en faveur de la baisse de la population de daims sont menées depuis plusieurs années (plans de chasse de réduction entre 2007 et 2011). Néanmoins ils s'accordent aujourd'hui sur le maintien d'une population de daims à environ 300 animaux en raison de l'enjeu social important que cette espèce représente sur le secteur.

À ce jour la mairie de Sélestat est prête à supporter le coût des systèmes de protection de la forêt. Cependant le contexte actuel de la chalarose ajoute une difficulté supplémentaire au niveau de la production sylvicole. Elle pourra entraîner une baisse de cette dernière et donc une baisse de revenus pour la commune, ce qui risque de faire évoluer, à moyen terme, la situation au niveau de la gestion globale de la forêt et donc de la population de daims.

<u>Annexe 1</u> : Carte des difficultés à régénérer les peuplements en raison de l'abroutissement – Secteur 7 (Source ONF – 2014)



<u>Annexe 2</u>: Bilan global annuel détaillé pour la forêt communale de Sélestat Plaine (Source : Aménagement forestier de la forêt communale de Sélestat Plaine pour la période 2014-2033)
\*Période 2008/2012

	Ī	prévisible € / an		conditionnel € / an		passé* € / an		
RECETTES	Bois		237 790		0		217 260	
NETTES	Chasse - Pêche	57 000				56 180		
ANNUELLES	NUELLES Autres recettes (cumul)		10 440		0		12 520	
	Concessions	340			200.00		340	
	Autres recettes 2						680	
	Participation protections gibier	8 500					8 500	
	subvention ouvrages	1 600						
	subvention 2						3 000	
	subvention 3							
	Total Recettes	305 230		0		285 960		
		prévisible € / an		conditionnel € / an		passé € / an		
0.0		investiss <sup>t</sup>	entretien	investiss <sup>t</sup>	entretien	investiss <sup>t</sup>	entretien	
DEPENSES	Desserte	2 000	30 350					
ANNUELLES	s/total	32 3	350	9	0	23 180		
	Actions sylvicoles	145 340						
	s/total	145 340		0		83 540		
	Autres actions (cumul)	800	5 500					
	s/total	6 300		0		4 580		
	Foncier	800	4 500					
	Biodiversité							
	Accueil-paysage	0 0 0 0	1 000					
	Chasse-pêche	n.b:59 900€ de frais de protection peuplements inclus						
	Pastoralisme	dans les actions sylvicoles						
	Protection risques naturels							
	Incendies de forêt							
	Autres actions							
	Total par I / E	148 140	35 850	0	0	111 300		
	Frais de garderie	30 400				26	110	
	Contribution à l'ha	3 110						
	Total Dépenses	217 500		0		137 410		

### Glossaire:

- FD Forêt domaniale
- FC Forêt communale
- RNR Réserve Naturelle Régionale
- TSF Taillis sous futaie
- DGD Document de Gestion Durable
- FD Faon de daim
- DA Daine
- D Daim mâle
- D1 Daguet
- D3 Daim mâle de 8 ans et plus
- ICE Indice de Changement Écologique